



Mamoudzou, le 26 septembre 2016

A

**Madame la Vice Rectrice**

Madame la Vice Rectrice,

Votre réponse à notre courrier du 22 septembre nous oblige à formuler plusieurs observations :

Nous sommes satisfaits de vous entendre épouser notre vision des choses : « **à diplôme égal, il faudrait prioriser le recrutement de contractuels locaux !!!** ». Dans les faits, on en est encore très loin ...

En effet, vous affirmiez avoir « *fait appel à des personnes extérieures après avoir épuisé toutes les ressources locales* » ... Permettez-nous d'en douter puisque tous les jours, des jeunes mahorais diplômés qui ont fait acte de candidature, dans le premier ou second degré, nous envoient une copie de leur dossier en s'étonnant de n'avoir pas été contactés par vos services ou retenus par la commission de recrutement.

Contrairement à vos propos, vous empêchez donc les jeunes du territoire de « *bénéficier d'une expérience leur permettant le plus vite possible de pouvoir accéder à la qualification* ». Cela est d'autant plus visible dans les établissements du second degré.

D'ailleurs, après vérifications, nous pouvons soutenir que vous préférez recruter des personnes qui n'ont pas la nationalité française (ou issues d'un des Etats membres de l'Union Européenne) que des jeunes diplômés Mahorais. Pire, nous avons constaté que des personnes ont été recrutées dans le second degré alors qu'ils n'ont même pas un niveau de bac+3 ou qui ne parlent pas français.

Nous regrettons que dans votre réponse vous n'ayez pas abordé la prime de 5 mois de salaires, notamment sur le fait qu'elle devrait être étendue à tous les autres agents titulaires et contractuels qui exercent dans le département. A moins que vous ne considériez que le versement de cette prime aux seuls contractuels métropolitains ou européens ne soit légitime malgré qu'elle rétablisse l'inégalité des traitements dans le département ...

Par ailleurs, permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait que le concours des IERM n'est pas dédié à des personnes installées sur le territoire puisque tout le monde pouvait s'y présenter. Pour être encore plus précis, s'il est vrai que beaucoup de jeunes locaux réussissaient les épreuves écrites, nous avons constaté que très peu étaient retenus à l'oral ...

Pour finir, nous continuons à dénoncer vos "îlots de formation". Vous voulez gommer les dysfonctionnements, que nous avons dénoncés l'année dernière, avec des bricolages sans avoir résolu le problème de déficit d'enseignants maîtres formateurs, de professeurs du second degré intervenant auprès des instituteurs stagiaires, d'écoles d'application sans PEMF.

Vous trouvez opportun d'envoyer les contractuels titulaires des classes en « AUTO » formation (sans formateur) et de laisser les stagiaires être suivis par des collègues qui n'ont pas l'habilitation de maître formateur ni d'expériences pédagogiques suffisantes (néo titulaires). Nous maintenons donc que vous êtes en train de détériorer la qualité de la formation des enseignants à Mayotte !!!

Nous vous prions de croire, Madame la Vice Rectrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Rivomalala RAKOTONDRVELO**  
**Secrétaire Départemental**